



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 10 AVRIL 2017

Etaient présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, ~~MONTENEZ Karine~~, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BRUN Christian, ~~BEDJAOUI Aziza~~, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, BOUX Ludovic, JOUVE Rosemonde, ANDRE-MARTIN Colette, IRLS Colette, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration

Aziza BEDJAOUI	à	Didier DART
Karine MONTENEZ	à	Joseph PEREZ

Etait excusée : Anne-Claire DUMAS

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 13 mars 2017

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour, deux questions. La première porte sur une demande de subvention pour l'aménagement des locaux du Centre médico-psychologique. Pour la seconde, il sera question de donner le nom de Marie Curie à la voirie passant devant le collège jusqu'au rond pont de l'entrée de ville.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

I - Acquisition de parcelles de terrains

Monsieur JOUVERT Norbert revient sur le projet d'agrandissement du cimetière de Champclauson. Il indique que par courrier du 22 novembre dernier, l'Office National des Forêts informait la commune qu'une observation avait été émise par le ministère de l'agriculture au motif d'une insuffisance de la part apportée par la commune. Le rapport, en matière d'échange, doit être de un pour trois au minimum en faveur de l'Etat. La situation du projet est de 39 958 m² contre 17 929 m². Il manque donc 13 829 m².

Monsieur JOUVERT indique que l'ONF dispose d'un dossier d'échange qui n'a pu aboutir entre l'Etat et un couple. Il a conseillé à la commune d'acquérir les terrains vendus par ces particuliers ce qui permettrait de débloquer le dossier et ainsi obtenir la superficie nécessaire à l'aboutissement du projet d'agrandissement du cimetière de Champclauson.

Une fois propriétaire, la commune procédera à un nouvel échange avec l'ONF.

Monsieur JOUVERT propose d'acquérir les parcelles suivantes situées sur les communes suivantes :

- Commune de Saint-Jean-de-Valérisclé, section B n°81, 83, 90, 91 pour une superficie totale de 4 685 m²
 - Commune de Saint-André-de-Valborgne, section E n°191, 193, 207, 209 pour une superficie totale de 3 771 m²
 - Commune de Montardier, section A n° 507 et 509 pour une superficie totale de 2 630 m²
- La commune récupère ainsi 11 086 m². Les propriétaires consentent la vente de ces



parcelles à 2 800 €. Les frais d'actes et subséquents sont à la charge de la commune.

Monsieur NOUI demande quand le projet aboutira.

Monsieur BOUIX note que Monsieur le Maire va recevoir une délégation de la communauté musulmane à ce sujet.

Monsieur le Maire répond qu'une négociation nationale se déroule actuellement au sujet de l'ensevelissement des personnes de confession musulmane. La commune applique la loi et appliquera les directives comme il se doit. Il rappelle que l'existence d'un carré musulman n'est pas obligatoire. Il cite des exemples de communes mais rappelle que les élus de La Grand'Combe sont sensibles au respect que l'on doit aux personnes décédées. Pour ce qui concerne les cimetières de la commune, il reste encore des places. Le projet vise à répondre aux besoins du futur.

Concernant le projet, dès que les actes administratifs auront été réglés, les travaux commenceront.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II - Agrandissement du cimetière de Champclauson : décision complémentaire

Monsieur Norbert JOUVERT revient sur les échanges de terrains déjà effectués avec l'ONF pour l'agrandissement du cimetière de Champclauson. Pour faire suite à la question précédente, il propose, une fois les actes d'acquisition des terrains effectués, de procéder à leur cession à l'ONF.

Monsieur JOUVERT indique que la valeur vénale desdits terrains est estimée par le service des Domaines à 970 €. Une soulte sera versée à l'ONF de 1 790 €. Les frais d'acte et subséquents seront à la charge de la commune.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III - Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la requalification du cœur de ville, il était aussi question du devenir des boulevards Callon et Talabot.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a annoncé, au cours de la cérémonie des vœux, une consultation de la population avec l'opération « dessine-moi les boulevards ». Cette opération débutera dès 2018

Monsieur le Maire indique qu'il convient au préalable de déposer une demande de subvention prévisionnelle auprès du Conseil Régional. La question est de savoir ce qu'il est attendu de cette requalification en matière de circulation.

Cette demande s'appuie sur un budget prévisionnel réalisé par la SEGARD qui se décline de la façon suivante :

- Etudes	33 333.33 € HT
- Travaux	1 459 093.42 € HT
- Frais d'honoraires	92 882.25 € HT
- Mandataire	74 196.44 € HT
- Frais divers (assurances, publicité, buste de TALABOT)	32 662.02 € HT
Total général	1 692 127.47 € HT

Monsieur le Maire indique que le Conseil Régional peut participer à hauteur de 25 % soit 423 031.87 €.

Une discussion s'engage sur les motivations à déposer une demande de subvention sans projet réellement établi.

**6 abstentions
22 Pour**



IV – Installation d'une borne de charge pour les véhicules électriques et hybrides

Monsieur PEREZ revient sur la décision prise au cours de la séance du 8 décembre 2015. Celle a été prise suite à une proposition d'une proposition du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard de couvrir l'ensemble du territoire, d'un déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques et rechargeables.

Monsieur PEREZ indique que la borne est depuis peu installée sur le boulevard Talabot, face au collègue Léo Larguier. Il précise les obligations des deux parties partenaires.

La commune, selon les termes de la convention, participe aux travaux d'investissement et aux frais d'exploitation, de la manière suivante :

Frais d'investissement : 2 500 € TTC maximum

Frais de fonctionnement : 720 € TTC annuel

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V - Dotation Spéciale des Instituteurs et Indemnités Représentative de Logement 2016

Madame Sophie MILLOT explique qu'il convient de fixer pour l'année 2016 les montants de la dotation spéciale des instituteurs et l'indemnité représentative de logement.

Celle-ci inchangée depuis plusieurs années est fixée à 2 808 €

A cette somme s'appliquent un taux différent en fonction de la situation familiale.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI – Dénomination d'une voie (question complémentaire)

Madame Sophie MILLOT revient sur la consultation pour choisir le nom d'une femme qui baptisera un espace public de La Grand'Combe. Elle explique toutes les étapes qui ont été menées et l'exposition de clôture du 8 mars.

578 personnes ont participé à cette consultation. C'est le nom de Marie Curie qui a obtenu le plus de suffrages « 100 voix ». L'espace public qui portera son nom se situe devant le collège vers le rond-point de l'entrée de ville.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII – Aménagement du Centre Médico Psycho-pédagogique (décision complémentaire)

Monsieur le Maire indique que le centre médico-psycho-pédagogique a souhaité muter son activité vers des locaux plus adaptés et conformes à la législation. La commune possède des locaux inoccupés au-dessus du centre de loisirs Françoise DOLTO. Il s'agit d'anciennes classes, aujourd'hui desservies par un ascenseur, ce qui permet d'accueillir ainsi le public à mobilité réduite.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de rénover les anciennes classes par l'aménagement de bureaux, d'une salle d'attente, d'une salle de psychomotricité, d'une salle pour le personnel et de toilettes.

Le phasage est programmé sur une durée de 4 mois. Les travaux débuteraient début juin pour s'achever au mois d'octobre.

Monsieur le Maire détaille les travaux d'aménagement à réaliser sur cet espace de 170 m². Le montant total des travaux est de 120 466.00 € HT soit 144 559.00 € TTC

Le montage financier est le suivant :

Intervention de la Région 20 %	soit 24 093.20 €
Intervention du Conseil Départemental 20 %	soit 24 093.20 €
Intervention de l'Etat 30 %	soit 36 139.80 €
Autofinancement communal 30 %	soit 36 139.80 €

Monsieur le Maire propose donc de déposer les demandes de subventions auprès des partenaires sur le prévisionnel budgétaire proposé et demande qu'il soit autorisé à signer les documents qui leurs sont relatives.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



VIII – Session Budgétaire

A – Compte Administratif

Monsieur Nicolas CASADO propose de valider le compte administratif de la ville pour l'année 2016. Il s'établit de la façon suivante :

Pour la ville

Section d'investissement : en recettes 1 128 606.53 € et en dépenses 1 041 546.51 € soit un excédent de 87 060.02 €.

Section de fonctionnement : en recettes 5 790 186.49 € et en dépenses 5 606 483.90 € soit un excédent de 183 702.59 €.

Soit un déficit de clôture de 270 762.61 € auquel on doit soustraire le déficit d'investissement de l'année antérieure de 263 288.78 € soit un excédent net de clôture de 7 473.83 €

**Le Maire ayant quitté la salle, il ne prend part au vote.
6 abstentions
21 Pour**

Pour le bâtiment annexe IRAI

Section d'investissement : Le montant des recettes s'élève à 17 682.96 € et en dépenses 16 622.96 € soit un excédent de 1 060 €

Section de fonctionnement : Le montant des recettes s'élève à 20 698.59 € et en dépenses 12 493.39 € soit un excédent de 8 205.20 €

Soit un excédent global de clôture de 9 265.20 €

**L e Maire ayant quitté la salle, il ne prend part au vote.
6 abstentions
21 Pour**

Pour le budget annexe «opérations de lotissement»

Section d'investissement : Le montant des recettes s'élève à 191 399.30 € et en dépenses 318 005.60 € soit un déficit de 126 606.30 €

Section de fonctionnement : Le montant des recettes s'élève à 198 914.60 € et en dépenses 198 914.60 € soit un excédent de 0 €

Soit un déficit global de clôture de 126 606.30 €

**L e Maire ayant quitté la salle, il ne prend part au vote.
6 abstentions
21 Pour**

B- Compte de Gestion 2016 de la ville et de ses annexes

Monsieur CASADO indique qu'il convient, comme chaque année d'approuver, les comptes de gestion de Monsieur le Comptable Public pour la ville et les budgets annexes 2016. Ces comptes sont identiques aux comptes administratifs de la ville et annexes.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

C - Affectation des comptes de résultat 2016 pour la ville et ses budgets annexes

Monsieur CASADO propose d'adopter les résultats de l'exercice 2016 et cumulés attestés par le Trésorier de La Grand'Combe pour la ville et les annexes.

Pour la ville

	Résultat global clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat à la clôture de l'Exercice 2016
Investissement	- 263 288.78 €		- 176 228.76 €
Fonctionnement	+ 474 164.54 €	+ 474 164.54 €	+ 183 702.59 €
	+ 210 875.76 €		+ 7 473.83 €



Ces résultats seront affectés aux budgets respectifs 2017 :

En section d'investissement :

Dépense à l'article 001 : 176 228.76 €

Recette à l'article 1068 : 183 702.59 €

Pour le bâtiment annexe IRAI

	Résultat global clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat à la clôture de L'Exercice 2016
Investissement	- 5 246.52 €		+ 1 060.00 €
Fonctionnement	+ 8 556.35 €	+ 5 246.52 €	+ 8 205.20 €
	+ 3 309.89 €		+ 9 565.20 €

Ces résultats seront affectés aux budgets respectifs 2017 :

En section d'investissement :

Dépense à l'article 001 : 1 060.00 €

En section de fonctionnement :

Recette à l'article 002 : 8 205.20 €

Pour le budget annexe « opération de lotissement »

	Résultat global clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat à la clôture de L'Exercice 2016
Investissement	- 105 755.38 €		-126 606.30 €
Fonctionnement	0	0	0
	-105 755.38 €		-126 606.30 €

Ces résultats seront affectés aux budgets respectifs 2017 :

En section d'investissement :

Recette à l'article 001 : - 126 606.30 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

D – Bilan des ventes et des acquisitions 2016

Monsieur Nicolas CASADO établit le bilan des ventes et acquisitions que la commune a effectuées au cours de l'année 2016. Il s'agit :

Décision du 15.09.15 : vente d'un garage à Monsieur BOUDON

Décision du 15.09.15 : vente d'une parcelle de terrain à Madame et Monsieur QUEZEL- BONJEAN

Décision du 15.09.15 : vente de terrains sur Trescol à la SCI 12 Faubourg

Décision du 8.12.16 : Cession d'un terrain à la communauté de communes du Pays Grand'Combien

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



E – Taux d'imposition pour l'année 2017

Monsieur Nicolas CASADO propose de renouveler les taux d'imposition fixé en 2016 pour l'année 2017 ; Il ajoute que ces taux n'ont pas été augmentés depuis 1995. Il s'agit de

Taxe d'habitation : 15.22 %

Taxe Foncière : 29.54 %

Taxe Foncière Non-bâti : 79.27 %

6 abstentions

22 Pour

F – Budget primitif 2017

Monsieur Nicolas CASADO développe, par le biais d'un support vidéo, le détail des budgets de la ville. Il rappelle que les deux sections sont votées au chapitre et non plus à l'article.

Pour la ville

Section d'investissement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 1 317 883.07 €

Section de fonctionnement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 5 958 885.00 €

Pour le budget annexe, bâtiments industriels IRAI

Section d'investissement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 13 796.44 €

Section de fonctionnement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 25 587.65 €

Pour le budget annexe «lotissements»

Section d'investissement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 1 107 313.58 €

Section de fonctionnement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 961 877.28 €

Tour à tour, les différents groupes politiques s'expriment sur le sujet.

Monsieur BOUIX revient sur les orientations développées au cours du Débat d'Orientation Budgétaire. Il souligne les priorités données au désendettement et à la maîtrise des dépenses.

Il revient sur la commission des finances du 5 avril où toutes les explications ont été données et reconnaît que les collectivités territoriales ont des marges de manœuvre réduites. Avant d'analyser les chiffres donnés et les aspects fiscaux, Monsieur BOUIX indique que son groupe « Union pour le Renouveau » s'abstiendra.

Monsieur PEREZ, pour le groupe socialiste, se félicite de la rigueur budgétaire menée par l'administration permettant ainsi une maîtrise, voire une baisse, des dépenses de fonctionnement. Il indique que l'année 2017 sera une année de transition et de programmation pour les années futures. Il se félicite aussi de l'autofinancement dégagé mais aussi le non-recours à l'emprunt. La commune reste, malgré ses difficultés, un appui pour le tissu associatif.

Monsieur FAURE approuve les propos de Monsieur PEREZ. Il ajoute que la ville est pauvre mais elle effectue de nombreux investissements. Elle est administrée de manière rigoureuse, stratégique et responsable. Il reconnaît l'investissement de l'administration pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et l'emprunt.

Il revient sur les projets à venir et s'en félicite car ils donnent un plus pour la ville. Il se rappelle certaines paroles engageant au boycott du projet du cœur de ville.

Monsieur le Maire remercie aussi l'administration au travers de son Directeur ainsi que Monsieur CASADO pour sa maîtrise budgétaire. La gestion des finances publiques n'est pas chose facile d'autant qu'il indique que l'on peut toujours interpréter les chiffres de la



manière que l'on veut. Au-delà des chiffres, il y a des actes concrets.

Monsieur le Maire indique qu'à mi-mandat, toutes les conditions ont été réunies pour présenter un budget rigoureux dans le fonctionnement, responsable et stratégique car la commune n'a pas eu recours à l'emprunt cette année et ce pour mieux réaliser sur l'autre moitié du mandat

Monsieur le Maire cite les réalisations les plus importantes. Toutes menées dans un contexte budgétaire contraint.

Il revient sur les ratios présentés et souligne que le produit des impôts est de 320 € contre 451 € pour les communes de même strate.

6 abstentions

22 Pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

**Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental**

Patrick MALAVIEILLE